SNUipp

F.S.U.

Val d'Oise

n°147 avril 2011

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro: 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Agir ensemble pour l'école

Jeudi 12 mai, grève et mercredi 18 mai, au ministère

Partout, enseignants et parents tirent le signal d'alarme. Les actions (réunions, manifestations, rassemblements, grèves...) se multiplient pour dénoncer l'application de la règle intangible du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite.

Dans ce contexte de suppressions importantes de postes et de remise en cause systématique de ce qui fait sens à l'Ecole, le SNUipp-FSU Val d'Oise a proposé à l'ensemble des partenaires une journée de grève et d'actions s'inscrivant en cohérence avec le calendrier national et départemental.

Cette journée de grève unitaire, à l'appel des organisations syndicales départementales et soutenue par la FCPE, aura lieu le jeudi 12 mai. Elle marguera fortement l'ouverture des Etats Généraux de l'Ecole publique sur le Val d'Oise qui se déroulent vendredi

13 (au soir), samedi 14 et dimanche 15 mai à Eragny. Les 17 organisations à l'initiative de cette action invitent les parents, les enseignants et tous les acteurs de l'éducation à débattre des enjeux et perspectives de l'école sur le Val d'Oise.

Toutes ces initiatives permettront d'amplifier la mobilisation pour le Rassemblement National devant le ministère le mercredi 18 mai.

Le SNUipp-FSU propose à tous les acteurs de l'éducation de faire du 18 mai une journée de rendez-vous pour l'école devant le ministère. Des délégations de chaque département rappelleront de vive voix qu'il est urgent de redonner des moyens et des couleurs à l'école.

> Kamel Ould Bouali Secrétaire départemental du SNUipp 95



Dispensé de timbrage

Déposé le vendredi 22 avril 2011

Jeudi 12 mai Grève départementale

> 13, 14, 15 mai Etats généraux de l'éducation

Mercredi 18 mai Tous au ministère !

. jeudi 12 mai : tous en grève

. mercredi 18 mai : tous au ministère



Sommaire Edito Carte scolaire р3. Mouvement p4,5 Travail p6,7 Se syndique

Val d'Oise Tél: 01 30 32 21 88 Fax:01 30 32 39 12

SNUipp FSU

courriel: snu95@snuipp.fr SNUIpp site: http://95.snuipp.fr

Compte rendu du CTPD du 5 avril

En ouverture des travaux de ce CTPD, le SNUipp-FSU et le SE-UNSA ont fait une déclaration commune, pour souligner le caractère exceptionnel des dégradations et pour demander des mesures à la hauteur des besoins de notre département (consultable sur le site : http://95.snuipp.fr/spip.php?article1717)

L'IA reconnaît que les contraintes imposées rendent plus difficile le fonctionnement au quotidien des écoles. Il a présenté le contexte et les 4 groupes d'éléments caractérisant la rentrée prochaine et constituant les grandes lignes des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre imposé par le ministère.

1) Les RASED: il s'agit d'une opération qui s'inscrit dans la suite des décisions prises en 2008. C'est le solde de cette opération qui impose à notre département de restituer 43 postes de RASED.

L'IA indique les critères retenus pour définir la répartition des suppressions à l'échelle des circonscriptions. Les 43 postes suppressions de postes se répartissent ainsi : 25 E et 18 G. Il ne reste plus que 159 E et 48 G sur l'ensemble du Val d'Oise.

2) Les élèves à besoin particulier (ASH) :. L'IA réaffirme les orientations définies sur notre département et indique que c'est une priorité en termes d'emplois

3) L'Education Prioritaire:

La montée des effectifs conjuguée aux suppressions de postes contraint le Val d'Oise à restituer des postes. Les ouvertures ne peuvent se faire que par redéploiement des moyens tels que les postes ZEP/REP...

Le recentrage sur le « cœur de cible » demandé par le Recteur provoque des conséquences sur les écoles de notre département. Ce recentrage concerne 22 collèges (sur 33 précédemment classés ZEP/REP) qui vont bénéficier de moyens « supplémentaires » qui correspondent à des redéploiements.

a) Constat: l'IA fait part du poids de l'éducation prioritaire du Val d'Oise au sein de l'Académie. Alors que le Val d'Oise scolarise 34% des élèves de l'Académie de Versailles en éducation prioritaire, notre département consacre 97,5 postes animation soutien ZEP/REP ce qui représente 46% de l'enveloppe des postes de l'académie destinés à l'éducation prioritaire. Il y a donc une disproportion et il est demandé régulièrement au Val d'Oise de reconsidérer ses choix.

Après réexamen de certains éléments l'IA affiche le bilan final. Retrait de 38,75 sur les 97,5 postes et il reste au total 58,75 postes maintenus sur ces missions d'animation soutien ZEP/REP.

b) Répartition des moyens restants :

Suite à une intervention du SNUipp, l'IA signale que le rattachement administratif des postes sur une école donnée n'implique pas une intervention limitée à l'échelle de cette école ou du groupe scolaire. Les modalités d'intervention de ces postes vont évoluer et leurs champs d'intervention seront redéfinis localement avec l'IEN.

Les indicateurs quantitatifs retenus pour la répartition des postes restant : sur la base des effectifs scolarisés en élémentaire, 1 poste pour 250 élèves dans les RAR et 1 pour 500 élèves sur les RRS

Ce critère quantitatif est pondéré par les effets de cumuls suite à des fermetures prononcées sur les RASED, les décharges de direction et les fermetures de classes.

Fin des écoles « poches » : Au regard de l'ampleur des difficultés sociales et scolaires auxquelles elles étaient confrontées, 29 écoles du Val d'Oise non rattachées à un collège classé RAR ou RRS, bénéficiaient depuis plusieurs années des mêmes seuils d'ouverture et de fermeture de classe qu'en éducation prioritaire. Désormais ces 29 écoles ne bénéficient plus de cette disposition.

4) Fermetures et ouvertures de classes

Sur le Val d'Oise, la montée des effectifs est importante et représente la moitié de l'augmentation prévue sur toute l'académie de Versailles. Compte tenu des reprises de moyens imposés à notre département, les ouvertures se font en contrepartie des fermetures réalisées ou de moyens redéployés tels que les postes ZEP.

Bilan des mesures: 45 fermetures, 45 ouvertures et 80 écoles avec « effectifs à surveiller » (dont 45 pour ouverture et 35 pour fermeture).

Quelques éléments d'Analyse: le SNUipp est intervenu sur les enjeux de cette carte scolaire et sur l'ensemble des situations signalées par les écoles. Ce bilan affiche un équilibre trompeur entre ouvertures et fermetures. Au vu de l'augmentation des effectifs attendus cela signifie entre autre que la moyenne des effectifs par classe va augmenter de manière significative. La pression sera telle que de nombreuses ouvertures devront être annoncées lors des prochaines phases de carte scolaire en juin ou à la rentrée de septembre. Ces décisions tardives vont générer une situation d'incertitudes particulièrement problématique et entraîner des difficultés supplémentaires dans les écoles.

Plusieurs éléments indiquent une nouvelle détérioration des conditions de fonctionnement des écoles du Val d'Oise. Malgré une augmentation prévisionnelle de 1409 élèves, le nombre de postes sera réduit dans notre département. Notre académie est classée dernière en termes d'encadrement et en son son sein les spécificités du Val d'Oise ne sont pas suffisamment prises en compte. Le taux d'encadrement P/E est ainsi en baisse pour la troisième année consécutive avec une tendance à décrocher de la moyenne nationale. Les mesures envisagées pour les RASED et dans l'éducation prioritaire constituent une véritable hécatombe : 41% des postes ZEP/REP, près de 20% des postes RASED seront supprimés.

Ces mesures sont porteuses de remises en cause profondes des leviers d'action pour une meilleure réussite des élèves du Val d'Oise. Elles confirment les désengagements et les renoncements successifs de l'Etat qui créent un phénomène de cumul sur les territoires relevant de l'éducation prioritaire. En effet, la scolarisation des moins de 3 ans qui est un des vecteurs de réussite est sacrifiée ces dernières années. De même, la suppression des Rased touche de façon plus violente les écoles de ces secteurs et enfin la décision de fermer 38,75 sur les 97,5 postes d'animation soutien parachève cette destruction.

plus d'élèves et moins de postes!

Classes surchagées, remplacements non assurés, conditions de travail dégradées, éducation prioritaire amputée, RASED asphyxiés, formation sacrifiée... TOUTES ET TOUS MOBILISE(e)S

Grève départementale unitaire le jeudi 12 mai 2011

Rassemblement national à Paris le mercredi 18 mai 2011 (14h métro Orsay)

Afin de mobiliser et de réussir ces initiatives, il est essentiel d'organiser des actions locales (réunions parents-enseignants, distributions de tracts, rassemblement, manifestation...) lors de la semaine du 2 au 6 mai. Il s'agit de convaincre au-delà de nos rangs, d'ancrer la mobilisation au plus près des écoles, collèges lycées et de renforcer la dynamique de mobilisation au niveau départemental et national.

Nous appelons les enseignants, les parents et tous ceux qui sont attachés à une Ecole de la réussite à participer à ces journées et à prendre part aux actions qui seront proposées.

Mouvement intradépartemental : attention au calendrier !

Attention, les échéances fixées dans le calendrier départemental et affichées dans l'annexe 2 de la circulaire de l'ia sont importantes et déterminantes pour la participation au mouvement. Nous rappelons ci-dessous les principales dates et attirons l'attention des collègues sur la nécessité de respecter ce calendrier.

1) Accusés de réception de participation au mouvement

Rappel: sur le premier accusé de réception (parvenu le 12 avril pour les prioritaires) ne figurent que les éléments du barème de base à savoir : les points d'AGS, les points de stabilité et les points enfants. Le 12 avril est la date limite des contestations du barème de base pour les collègues non prioritaires.

27 avril : date limite de retour des contestations du barème de base pour les personnels ayant bénéficié d'une priorité de carte scolaire. Date limite de retour des fiches de vœux pour les collègues postulant sur des postes en ULIS.

3 mai : vérification des points supplémentaires du barème

Chaque participant (prioritaires et non prioritaires) reçoit dans sa boîte I Prof un autre accusé de réception sur lequel figurent les points supplémentaires telles que les bonifications des **points ZEP/REP**, **les points de direction**, **de langue vivante**, **de maître formateur et de conseiller pédagogique...** Si vous êtes concernés et que vous ne recevez pas d'accusé de réception sur votre boîte aux lettres IPROF prenez immédiatement contact avec l'inspection académique (service du mouvement : 01 30 75 57 49 ou ce.ia95.dipepmvt@ac-versailles.fr)

9 mai : date limite de retour de contestation de barème pour les enseignants bénéficiant de points supplémentaires (bonification ZEP, direction, CPC...)

Important: Signalez au plus vite votre situation au SNUipp. Le délai de recours étant très court, en cas de doute ou d'interrogation n'hésitez pas à contacter vos délégués du personnel. Faites également parvenir rapidement un double de votre recours au SNUipp.

2) CAPD du 3 mai

Lors de cette CAPD seront examinés les dossiers suivants :

- priorités au mouvement à titre définitif : priorités médicales et celles de carte scolaire
- candidatures au mouvement sur postes spécifiques (CPC, Référents, ASH, CLIN, EDV...)

En plus de ces dossiers, le SNUipp interviendra également lors de cette CAPD sur les recours formulés par les collègues, toutes les rectifications de barèmes au mouvement départemental, les demandes d'ineat-ixeat, les demandes de temps partiel, le mouvement des collègues stagiaires...

Les repports successifs de la carte scolaire ont eu des conséquences sur les opérations du mouvement intradépartementale. Les conditions du déroulement de cette opération administrative importante ne sont pas satisfaisantes : réouverture du serveur avec des contraintes fortes, calendrier débordant sur les vacances scolaires...

Le SNUipp interviendra auprès de l'IA et lors des différentes commissions pour que les recours formulés par les collègues reçoivent une suite favorable.

Travail enseignant : le SNUipp enquête

Le SNUipp-FSU lance une enquête auprès des enseignants des écoles sur leur perception de l'exercice du métier. Un questionnaire en ligne, qui prépare un colloque sur le travail enseignant organisé par le syndicat le 19 mai prochain (voir page 3).

L'école est aujourd'hui au centre de toutes les pressions. On lui demande de faire plus, dans des conditions plus difficiles,

dans des temps plus contraints et dans des directions parfois contradictoires. Comment, dans ce contexte, les enseignants vivent-ils ce qui fait le quotidien de leur métier ?

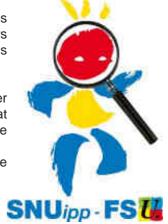
Le SNUipp-FSU a choisi de leur donner la parole, au travers d'une vaste enquête sur les différentes dimensions de leur travail. Qu'est-ce qu'aujourd'hui "faire la classe" ? Quels sont les facteurs sources de satisfaction professionnelle, mais aussi quels aspects du métier peuvent être vécus comme des obstacles, ou des difficultés à surmonter ?

Où il est question de transformer l'école

Mettre en lumière ces réalités du travail enseignant pour les transformer et donc, pour transformer l'école, c'est l'objectif que s'est fixé le syndicat en lançant un chantier de réflexion en partenariat avec le conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Les résultats du questionnaire en ligne vont venir alimenter cette collaboration.

Ils seront rendus publics lors du colloque organisé le 19 mai prochain à Paris avec pour thème : « Le travail enseignant en quête de sens ? Un métier à transformer »

Enquête à compléter sur : http://95.snuipp.fr/spip.php?article1712



Crise du métier, atteintes au travail

Lors d'une enquête, Françoise Lantheaume et Christophe Hélou ont mis en évidence un certain nombre de causes de la souffrance au travail des enseignants.

L'existence de collectifs

du travail orientée par le

soutien de l'activité des

enseignants et la

collégialité des décisions

sont autant de conditions

favorables à un exercice

heureux du métier

Face aux difficultés professionnelles des enseignants, deux types d'explications dominent : les enseignants seraient soit incompétents, soit victimes d'une mission désormais impossible. Ces explications ignorent le travail des enseignants dans sa spéciûcité, ses contraintes et ses ambitions. Notre enquête dans l'enseignement secondaire a montré que c'est l'impuissance à agir, accrue par la solitude, qui fait basculer de la difficulté à la souffrance. L'enquête permet aussi de comprendre que le métier est lui-même en crise, une crise de mutation, qui peut contenir son renouvellement potentiel.

L'expérience professionnelle des enseignants est caractérisée par l'intensification du travail, par une emprise accrue de celui-ci sur la vie personnelle, par un manque de reconnais-

sance et une usure morale liée notamment à la pression induite par les contraintes nouvelles liées à l'évolution du de travail, une organisation public scolaire, par les injonctions contradictoires, par l'évaluation omniprésente, par une autonomie à la fois enjointe et empêchée et par la baisse de l'emploi public. Un découragement aggravé par un sentiment de disqualiûcation sociale et professionnelle est observé. L'écart entre l'engagement de soi dans l'activité professionnelle et les résultats des élèves ou

étudiants est source de déception et de doute sur le travail fait. D'autre part, la méfiance avec laquelle l'institution traite les enseignants entraîne une prise de distance protectrice au risque d'un isolement dangereux.

L'absence de collectif de travail met l'individu en première ligne pour affronter l'ampleur des changements accumulés, imposés de l'extérieur du métier. Ajuster son action et arbitrer entre les différents objectifs et critères d'évaluation de l'action est la réalité du travail au quotidien. Effectués dans la solitude, ces choix sont anxiogènes et sources d'épuisement. L'organisation du travail et l'existence de collectifs de travail soutenant l'action de chacun jouent un rôle clé. En leur sein, à partir de discussions le plus souvent informelles sur

«comment faire», des repères collectifs sont déûnis jour après jour; règles actualisées du métier sur lesquelles chacun peut prendre appui pour agir, ne pas être seul et désemparé. Quand il existe, le collectif

de travail aide à lutter contre l'épuisement en déûnissant des limites à opposer à l'élargissement des missions et à l'empilement des tâches caractérisant le métier. Ainsi sont construites des ressources et des bornes contre une emprise du travail source d'usure.

Le plaisir au travail pour les enseignants consiste surtout à être utile, à avoir une pensée active, créative, permettant de trouver des solutions adéquates dans la confrontation avec les surprises de l'activité. Inversement, le doute constaté sur

> ce qu'est bien faire son travail devient délétère quand les évaluations des personnels sont ignorantes des conditions réelles de travail et que les critères utilisés n'ont que peu de rapport avec le sens du métier.

La crise du métier se traduit par le sentiment que le métier échappe, par le doute sur ses finalités et son contenu.

L'inadéquation des organisations du travail aux nouvelles attentes socio-politiques nourrit une souffrance au travail étroitement liée au sentiment d'impuissance à agir et à un

manque de soutien de l'institution et de solidarité des collègues. À l'inverse, l'existence de collectifs de travail, une organisation du travail orientée par le soutien de l'activité des enseignants et la collégialité des décisions sont autant de conditions favorables à un exercice heureux du métier. On peut alors observer la construction collective de stratégies de formation sans alourdir la charge de travail et son emprise sur la vie personnelle. À l'opposé d'une attitude de plainte souvent rencontrée, les enseignants devraient être plus offensifs pour s'imposer dans le débat sur les critères de qualité de leur travail: ni incompétents ni victimes, passer à l'offensive pour être moteurs dans les évolutions de leur métier et ne plus seulement les subir...

Jeudi 19 mai : colloque Travail à Paris

Un colloque ouvert à tous. Programme et modalités d'inscription ci-dessous.

Depuis la rentrée de septembre, le SNUipp-FSU a ouvert un chantier Travail, en collaboration avec le CNAM.

Dans de nombreux départements, il se décline déjà sous diverses modalités (réunion de Conseil Syndical, RIS, Stages, enquêtes locales...) auxquelles est associée l'équipe nationale constituée autour de ce projet.

Au niveau national, il se décline également au travers d'initiatives plurielles : articles dans Fenêtres sur cours, enquête nationale lancée le 29 mars, réalisation d'un film, journées nationales de travail les 7 et 8 juin.

C'est aussi un colloque national le jeudi 19 mai 2011 à la MGEN, 3 square Hymans à Paris (15ème).

Quatre intervenants animeront cette journée:

- Françoise Lantheaume, sociologue à l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation à Lyon 2
- Frédéric Saujat, maître de conférence en psychologie à l'IUFM d'Aix-Marseille
- Roland Goigoux, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand
- Yves Clot, professeur en psychologie du travail au Conservatoire nationale des arts et métiers.

MODALITÉS PRATIQUES: Inscriptions

Les inscriptions se font directement en ligne à partir du site : http://snuipp.fr/Colloque-Travail

Prévenir également la section départementale du SNUipp 95 qui se chargera de fournir aux collègues qui s'inscriront un modèle d'autorisation à compléter et à retourner à l'IA.

Fonction publique : dégradation continue du pouvoir d'achat !

Alors que les personnels attendaient du rendez-vous salarial d'aujourd'hui des mesures permettant le rattrapage de leur perte de pouvoir d'achat (9% depuis 2000) et une revalorisation du point d'indice, le Ministre F. BAROIN a annoncé, pour la deuxième année consécutive le gel des salaires des agents de la Fonction publique et la poursuite de la politique indemnitaire et au mérite.

En intégrant toutes les promotions dans le calcul de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le ministre fait de celles-ci non pas un élément d'amélioration de la rémunération mais un outil pour éviter la transparence sur la question majeure de la perte de pouvoir d'achat.

En refusant d'augmenter la valeur du point d'indice, le slogan « travailler plus pour gagner plus » se traduit désormais par l'invitation à « travailler plus pour ne pas gagner moins ».

Après la réforme des retraites et l'augmentation des cotisations retraites (une journée par mois de salaire en moins à terme), la RGPP et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, dégradant considérablement les conditions de travail des agents, cette annonce va encore aggraver la baisse du pouvoir d'achat et creuser les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes (de 15 à 20%) et entre les fonctions publiques, pénalisant les plus faibles catégories.

Le développement des heures supplémentaires, les mesures d'individualisation des carrières, le salaire au mérite laissent sur le bord de la route l'immense majorité des agents. Quant au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux il ne permet pas la revalorisation des fonctionnaires pourtant promises par le Président. Cela ne constitue pas une politique salariale juste. Ceci ne contribue pas non plus à rendre la Fonction publique plus attractive!

Signez en ligne la pétition intersyndicale

Oui à l'augmentation des salaires dans la fonction publique

http://site-syndicat.org/petition/

Le SNUipp, avec la FSU, estime cette situation inacceptable.

Il est urgent de changer de cap en matière de politique salariale.

Pour le SNUipp et la FSU, la Fonction publique reste fondée sur l'intérêt général et en ce sens, la politique salariale doit être guidée par l'égalité de traitement entre les agents. C'est une question de justice et de reconnaissance de leurs qualifications. Elle demande au gouvernement d'ouvrir rapidement de réelles négociations permettant des mesures de revalorisation du point d'indice et le rattrapage des pertes subies jusqu'ici.

Si la Fonction publique a, selon nombre d'observateurs, servi « d'amortisseur social » pendant la crise, l'augmentation des salaires des agents de la Fonction publique est aujourd'hui une nécessité et une reconnaissance de leur travail ainsi qu'un atout majeur pour la relance économique.



BULLETIN D'ADHESION 2010 - 2011 COTISATIONS 2010/2011 NOM: M. Mme. Mlle Prénom: prof.écoles hors classe échelon Nom de jeune fille : Date de naissance : 01 94,00 136,00 Cocher la case correspondant 02 103,00 153,50 03 108,50 165,00 Adresse personnelle (envoi des publications): à votre situation 04 114,00 176,50 05 191,00 120,50 06 128,00 203,50 107,00 07 109,50 136,00 215,00 08 115,50 146,00 p Ville: Code Postal: 09 121,00 155,50 10 129,00 168,00 141,00 181,00 Téléphone fixe : Téléphone portable : **AJOUTER** en € IPEMF, spécialisés 4,20 € 7.50 € CPC CPD 11.30 € (FSU) e-mail: 4.40 € Direction 2 à 4cl Direction 5 à 9cl. 8.30 € 11,00 € Direction 10cl. et+ Direction SEGPA 14,00 € **Etablissement:** 33.00 € PE1:35,00 • AE, AVS, EVS: 50,00 • PE2, Retraités : 94,00 • ☐ Mi temps: 75• Autres temps partiels, congés formation, CPA: au prorata D de la cotisation de l'échelon PEGC: 0.51 % du salaire brut **Date & Signature** н Pour toute situation particulière, contacter la section Ε Le montant de ma cotisation est : S Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs. Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans le formulaire ci -dessous et joindre un RIB). O les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans Indiquer le nombre de prélèvements mensuels les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise. souhaités : (10 max d'octobre à juillet) N Je choisis le prélèvement reconductible La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011. L'adhésion au SNuipp comprend le service des pu-Exemple: Pour une cotisation de 100 euros: crédit d'impôt = 66 euros. blications départementales et nationales du SNUipp 2 et de la FSU. 0 N° NA TIONAL EMETTEUR AUTORISATION de PRELEVEMENT TITULAIRE DU COMPTE 405.975 1 Nom et prénom lever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les ORGANISME CREANCIER adresse prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-des-0 SNUipp Val d'Oise sous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en Ville Code postal faire suspendre l'éxécution par simple demande à l'Eta-26 rue Francis Combe blissement teneur de mon compte. Je réglerai directe COMPTE à DEBITER ment le différend avec le créancier. 95014 CERGY CEDEX 2 Etablissement teneur du compte (à compléter SVP) Code Etablissement Code guichet 0 1 N° de compte Clé Date Signature

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy

Pour être défendu : j'adhère au SNUipp!
Plus nombreux : plus forts!